

Licences d'exportation et importation—Loi

M. Angus: Peut-être le député voudrait-il me permettre de terminer mes explications au sujet de la procédure suivie par le NPD. Avant le congrès, les associations de circonscription ainsi que certains organismes affiliés adoptent des résolutions qui sont adressées au congrès. Durant le congrès, chaque délégué obtient un recueil des résolutions proposées par tous les membres du parti.

Nous avons un comité chargé d'examiner les résolutions proposées ainsi que celles qui ont été adoptées précédemment pour savoir si elles sont encore pertinentes ou pour régler certaines divergences. Nous constatons que de temps à autre il y a des divergences dans le libellé qui sont constatées après coup.

Le comité fait rapport au congrès et signale dans quel ordre de priorité les résolutions doivent être débattues. Cet ordre du jour est également débattu, car certains aimeraient que la question à laquelle ils s'intéressent obtienne la priorité.

Enfin, certaines résolutions sont étudiées au congrès. Nous n'avons jamais suffisamment de temps pour étudier chaque projet de résolution. Des centaines de résolutions sont présentées à nos congrès fédéraux et provinciaux.

Je voudrais également signaler que les résolutions qui ne sont pas étudiées au congrès sont renvoyées d'office à notre conseil fédéral. Par exemple, à notre dernier congrès à Montréal en 1987, un projet de résolution émanant de l'association de ma circonscription n'a pas été étudié sur place. Il a été renvoyé au conseil fédéral qui par la suite l'a adopté sous une forme différente. Je veux simplement que les Canadiens sachent comment les choses se passent.

Nous tenons des congrès provinciaux qui rendent des décisions que le parti ou le caucus fédéral n'est pas forcément obligé de respecter tant que ces lignes de conduite n'ont pas été adoptées par le congrès. Voici le texte de la résolution que le Conseil fédéral du NPD adoptait en 1983:

La protection immédiate des emplois dans l'industrie grâce à la limite des importations pour assurer au moins à l'industrie canadienne sa proportion actuelle du marché intérieur et cette limitation ne sera levée que lorsqu'il y aura:

- a) une productivité et une compétitivité accrues de l'Économie canadienne en général; et
- b) l'adhésion certaine des pays concurrents aux normes en matière de droits de la personne et de justice économique adoptées par l'OIT dans sa convention et dans ses recommandations.

C'est l'essentiel de la résolution qui nous régit.

J'appuie mon collègue de Spadina (M. Heap), dans sa tentative constante d'aider les travailleurs de l'industrie du vêtement. Je sais combien il souhaite qu'ils puissent garder leurs emplois, obtenir un salaire convenable et qu'ils soient protégés de la concurrence d'autres pays qui payent pour une journée de travail ce que nous considérons comme illégal pour une heure de travail.

Le député de Spadina a proposé dans le projet de loi C-243 que, lorsqu'un fabricant accroît sa production et a besoin de davantage de matières premières de l'étranger, il est autorisé à en importer proportionnellement à ses ventes et à sa production. A mon avis, c'est un excellent principe.

D'après le porte-parole libéral, ce projet de loi peut présenter des lacunes mais son principe général mérite qu'on l'étudie. Il espérait qu'on établisse un processus permettant d'envoyer ce projet de loi en comité pour qu'on puisse en étudier le contenu. Le secrétaire parlementaire a également indiqué, je pense, l'importance de cette industrie et a essayé de la mettre en valeur.

Nous ne sommes peut-être pas du même avis sur la direction à prendre, mais nous sommes sans doute prêts à envisager de renvoyer la question à un comité permanent. Les ministériels vont peut-être accepter d'envisager cette possibilité.

Pour conclure, j'appuie le projet de loi C-243. Je voulais clarifier le processus suivi par le NPD pour établir ses résolutions et mettre en garde les députés afin qu'ils ne confondent pas les projets de résolutions avec les résolutions adoptées.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Madame la Présidente, le député qui vient de parler a fait un discours intéressant. J'en ai profité pour vérifier certaines résolutions du Nouveau parti démocratique, notamment la résolution B.3.1, la résolution B.2.2 du congrès de 1977, les résolutions B.1.1 de celui de 1981 et B.9.2 de celui de 1987. D'après ces résolutions, le NPD est déterminé à supprimer les barrières douanières pour les produits manufacturés importés du tiers monde.

Je trouve très intéressant que les néo-démocrates aient déclaré à leur dernier congrès de 1987 qu'ils étaient déterminés à supprimer les barrières douanières pour les produits manufacturés importés du tiers monde.

Je voudrais saisir cette occasion pour éclaircir un peu la situation actuelle en ce qui concerne les résultats de l'industrie canadienne du vêtement face à la concurrence des importations provenant de pays produisant à bon marché. Peut-être que si on disait au député de Spadina (M. Heap) que la croissance des importations de produits peu coûteux a diminué au cours des dernières années il serait encouragé à réévaluer la nécessité d'imposer des quotas qui auraient pour effet de réduire les niveaux d'importation, comme il a tenté de le faire par le truchement du projet de loi C-243 tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Selon les dispositions du projet de loi, les licences d'importation de vêtements au Canada limiteraient les importations aux niveaux de 1983, et seuls les producteurs canadiens seraient autorisés à les dépasser.

La raison pour laquelle cette modification de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation est proposée tient au fait que toute mesure destinée à protéger l'industrie du vêtement serait avantageuse pour le Canada puisqu'elle stimulerait l'investissement et contribuerait de ce fait à la croissance économique et à la création d'emplois.

Cependant, je vais tenter de prouver que les mesures spéciales de protection qu'applique déjà le gouvernement actuel depuis plusieurs années maintenant s'avèrent déjà efficaces pour donner au marché une plus grande stabilité et assurer ainsi la compétitivité de l'industrie canadienne du vêtement.